

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2013-449 du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

NOR : AFSH1300414D

Publics concernés : personnes qui réalisent ou coordonnent les activités liées à l'éducation thérapeutique auprès des patients.

Objet : actualisation des compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le texte procède à une actualisation des compétences requises pour les personnes qui dispensent l'éducation thérapeutique du patient. Il définit en outre les compétences requises pour coordonner cette éducation thérapeutique. Le référentiel détaillé de ces compétences est également actualisé (arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient).

Références : le code de la santé publique modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1161-1 et L. 1161-6 ;

Vu la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles de Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 19 décembre 2012 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – L'intitulé de la sous-section 1 de la section 1 du chapitre I^{er} du titre VI du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique est remplacé par l'intitulé suivant : « Sous-section 1. – Compétences nécessaires pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ».

Art. 2. – La sous-section 1 de la section 1 du chapitre I^{er} du titre VI du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique est ainsi modifiée :

1° L'article D. 1161-2 est abrogé ;

2° Après l'article D. 1161-1 est inséré un article R. 1161-2 ainsi rédigé :

« *Art. R. 1161-2.* – Pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient, les personnes mentionnées aux articles D. 1161-1 et R. 1161-3 disposent des compétences suivantes :

« 1° Des compétences techniques permettant de favoriser une information utile du patient sur la maladie et le traitement, de fournir les éléments nécessaires au suivi et à l'organisation. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées à la conception des dispositifs d'intervention et d'analyse des données ainsi qu'à la stratégie d'animation des équipes ;

« 2° Des compétences relationnelles et pédagogiques permettant de développer un partenariat avec les patients. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées au développement des apprentissages et aux échanges au sein des équipes et avec les partenaires ;

« 3° Des compétences organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'éducation thérapeutique du patient. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées à la planification et à l'évaluation des actions menées, à l'identification des canaux de communication les plus appropriés.

« Les référentiels déclinant ces compétences et les recommandations relatives à leur acquisition sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé. »

Art. 3. – La section unique du chapitre I^{er} du titre II du livre V de la première partie du code de la santé publique est ainsi modifiée :

1° L'article D. 1521-1 devient l'article R. 1521-1 ;

2° A l'article R. 1521-1, la référence à l'article D. 1161-2 est remplacée par la référence à l'article R. 1161-2.

Art. 4. – La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 mai 2013.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

MARISOL TOURAINE

Le ministre des outre-mer,
VICTORIN LUREL

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient

NOR : AFSH1209236A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1161-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;
Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 7 mars 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'intitulé de l'arrêté du 2 août 2010 susvisé est remplacé par l'intitulé suivant : « Arrêté relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ».

Art. 2. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 août 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – Le référentiel des compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient, mentionné à l'article R. 1161-2 du code de la santé publique, figure en annexe 1 du présent arrêté.

« Le référentiel des compétences requises pour coordonner l'éducation thérapeutique du patient, mentionné au même article, figure en annexe 2. »

Art. 3. – L'annexe à l'arrêté du 2 août 2010 susvisé est remplacée par les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 mai 2013.

MARISOL TOURAINE

ANNEXES

ANNEXE 1

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES REQUISES POUR DISPENSER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME

Le référentiel de compétences pour dispenser l'ETP décrit les situations clés, les buts, les activités et les compétences (individuelles et collectives) réparties dans trois domaines : technique, relationnel et pédagogique, socio-organisationnel.

Il concerne les acteurs directement en lien avec le patient, qui réalisent concrètement les activités liées à l'éducation thérapeutique auprès des patients. Les compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique peuvent être partagées au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Les programmes dédiés à l'acquisition des compétences pour dispenser l'ETP respectent le contenu des référentiels objet de la présente annexe.

LES SITUATIONS, LES ACTIVITÉS DE L'ETP	LES COMPÉTENCES
Situation 1 : créer un climat favorable à l'ETP	

LES SITUATIONS, LES ACTIVITÉS DE L'ETP	LES COMPÉTENCES
<p>Activité 1. – Accueillir des personnes atteintes de maladie chronique : Le but est que le patient et son entourage se sentent bien accueillis.</p> <p>Activité 2. – Donner un premier niveau d'information sur l'ETP et les acteurs qui y concourent : Le but est que le patient ait envie de participer à une démarche ETP.</p>	<p>Compétences techniques : Situer l'environnement lié à l'ETP.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : Pratiquer l'écoute active et bienveillante ; Pratiquer l'empathie ; Echanger et informer ; Construire une relation de confiance.</p> <p>Compétences organisationnelles : Se questionner et délimiter son rôle.</p>
Situation 2 : analyser avec le patient, sa situation, ses pratiques de santé et convenir de ses besoins en ETP	
<p>Activité 3. – Etablir un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage portant sur le vécu et la compréhension de la maladie, des traitements, des explorations effectuées, les pratiques de santé et les besoins et tenant compte des publics en autonomie restreinte : Le but est de bien identifier avec le patient ses besoins, ses priorités, quelle que soit sa situation, en prenant en compte ses vulnérabilités.</p> <p>Activité 4. – Réaliser une synthèse des besoins avec le patient et son entourage, mettant en évidence les besoins éducatifs, et l'intégrer dans le dossier : Le but est de faire ressortir les besoins éducatifs et d'en formaliser une trace, à disposition des intervenants dans la démarche d'ETP.</p>	<p>Compétences techniques : Orienter les patients vers des sources fiables d'information ; Tenir à disposition des patients les informations en fonction des enjeux de la maladie et du traitement ; Tenir à disposition des patients des informations liées à leurs particularités ; Renseigner les outils de suivi et d'organisation ; Situer l'environnement lié à l'ETP ; Mesurer les enjeux.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : Pratiquer l'écoute active et bienveillante ; Pratiquer l'empathie ; Comprendre les ressorts psychologiques des personnes ; Echanger et informer ; S'accorder et convenir de l'action à mener ; Construire une relation de confiance ; Coconstruire un projet.</p> <p>Compétences organisationnelles : Se questionner et délimiter son rôle.</p>
Situation 3 : s'accorder, avec le patient et son entourage sur les ressources nécessaires pour s'engager dans un projet et construire avec lui un plan d'action	
<p>Activité 5. – Explorer et lister avec le patient et son entourage les ressources possibles au cours d'un entretien individuel ou collectif : Le but est de bien repérer les ressources et les possibilités du patient, compte tenu de sa situation.</p> <p>Activité 6. – Identifier avec le patient et son entourage les différentes étapes de son plan d'action en lien avec le bilan initial : Le but est de coconstruire un plan d'action qui corresponde bien à la situation et aux objectifs du patient.</p> <p>Activité 7. – Mettre à jour le dossier du patient dans le cadre de l'ETP : Le but est de garder la trace des rencontres, de partager l'information avec le patient et entre intervenants afin de renforcer la complémentarité des interventions.</p>	<p>Compétences techniques : Orienter les patients vers des sources fiables d'information ; Renseigner les outils de suivi et d'organisation ; Situer l'environnement lié à l'ETP.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : Pratiquer l'empathie ; Comprendre les ressorts psychologiques des personnes ; Echanger et informer ; S'accorder et convenir de l'action à mener ; Construire des partenariats ; Coconstruire un projet ; Construire une alliance thérapeutique.</p> <p>Compétences organisationnelles : Se questionner et délimiter son rôle.</p>
Situation 4 : se coordonner avec les différents acteurs de la démarche d'ETP pour déployer les activités	
<p>Activité 8. – Organiser et planifier les séances et actions éducatives avec le patient et son entourage : Le but est de permettre, au patient, à son entourage, comme à l'équipe d'ETP d'avoir des repères et de pouvoir organiser les actions d'ETP dans le cadre de la vie quotidienne.</p> <p>Activité 9. – Faire vivre le réseau d'intervenants autour du patient dans le cadre de la démarche d'ETP : Le but est de maintenir le niveau d'échanges nécessaire et indispensable entre les intervenants.</p> <p>Activité 10. – Rédiger des notes et formaliser des comptes rendus liés aux actions d'ETP : Le but est d'améliorer la traçabilité des données relatives à la démarche d'ETP.</p>	<p>Compétences techniques : Renseigner les outils de suivi et d'organisation ; Situer l'environnement lié à l'ETP.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : S'accorder et convenir de l'action à mener.</p> <p>Compétences organisationnelles : Planifier les actions liées à l'ETP ; Coordonner les acteurs ; Conduire un projet ; Evaluer, prioriser.</p>
Situation 5 : mettre en œuvre le plan d'action avec le patient et son entourage	

LES SITUATIONS, LES ACTIVITÉS DE L'ETP	LES COMPÉTENCES
<p><i>Activités interindividuelles :</i></p> <p>Activité 11. – Informer le patient et son entourage sur la maladie, les thérapeutiques en fonction des demandes et attentes, et faciliter l'appropriation des informations :</p> <p>Le but est que le patient reçoive les réponses appropriées à ses besoins et que la confiance s'installe.</p> <p>Activité 12. – Mener des entretiens avec le patient et son entourage dans le cadre du plan d'action ETP :</p> <p>Le but est de maintenir et développer la relation éducative avec le patient et son environnement.</p> <p>Activité 13. – Accompagner la construction des compétences du patient à long terme :</p> <p>Le but est de favoriser l'autonomie du patient dans la gestion de sa pathologie à long terme.</p> <p>Activité 14. – Accompagner le volet social de l'accès aux soins dans le cadre de l'ETP :</p> <p>Le but est d'amener le patient à repérer ses droits, à tisser et entretenir des liens.</p> <p><i>Activités collectives :</i></p> <p>Activité 15. – Animer des ateliers interactifs pour le patient dans le cadre de la démarche d'ETP :</p> <p>Le but est de favoriser les apprentissages en diversifiant les modalités éducatives et pédagogiques.</p> <p>Activité 16. – Animer des activités de bien-être, des moments conviviaux avec les patients :</p> <p>Le but est d'enrichir les possibilités de se ressourcer, aussi bien pour les patients que pour les acteurs de l'ETP.</p> <p>Activité 17. – Animer des temps d'expression, des groupes de parole avec les patients :</p> <p>Le but est de favoriser l'expression et le partage des émotions.</p> <p>Activité 18. – Rédiger des notes et formaliser des comptes rendus liés aux actions d'ETP :</p> <p>Le but est de permettre le suivi et l'évaluation de la démarche d'ETP.</p>	<p>Compétences techniques :</p> <p>Tenir à disposition des patients les informations liées à la maladie et au traitement ;</p> <p>Tenir à disposition des patient les informations liées à leurs particularités.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques :</p> <p>Pratiquer l'écoute active et bienveillante ;</p> <p>Pratiquer l'empathie ;</p> <p>S'accorder et convenir de l'action à mener ;</p> <p>Construire une relation de confiance ;</p> <p>Coconstruire un projet.</p> <p>Compétences organisationnelles :</p> <p>Apprécier pour ajuster.</p> <p>Compétences techniques :</p> <p>Orienter les patients vers des sources fiables d'information ;</p> <p>Renseigner les outils de suivi et d'organisation ;</p> <p>Utiliser des techniques et des outils pédagogiques ;</p> <p>Choisir et adapter les méthodes aux différents publics ;</p> <p>Réaliser une veille liée à l'ETP.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques :</p> <p>Pratiquer l'empathie ;</p> <p>Construire une alliance thérapeutique ;</p> <p>Favoriser l'interactivité ;</p> <p>Favoriser les apprentissages mutuels ;</p> <p>Optimiser la production au sein d'un groupe.</p>
Situation 6 : coévaluer avec le patient les pratiques et les résultats de la démarche d'ETP	
<p>Activité 19. – Analyser avec le patient la mise en œuvre et les résultats de son plan d'action :</p> <p>Le but est d'instaurer l'auto-évaluation et la coévaluation pour maintenir l'intérêt du patient et aménager la démarche si nécessaire.</p> <p>Activité 20. – Convenir avec le patient et son entourage des réajustements nécessaires :</p> <p>Le but est d'ajuster constamment la démarche avec le patient et son entourage, en fonction de ses objectifs, de ses priorités, de l'évolution de sa maladie, de ses projets, des événements de sa vie...</p> <p>Activité 21. – Recueillir l'avis du patient sur la démarche éducative :</p> <p>Le but est d'encourager le patient à exprimer son avis sur la démarche d'ETP en tant que telle.</p>	<p>Compétences techniques :</p> <p>Renseigner les outils de suivi et d'organisation.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques :</p> <p>Construire des partenariats ;</p> <p>Construire une relation de confiance ;</p> <p>Coconstruire un projet ;</p> <p>Construire une alliance thérapeutique.</p> <p>Compétences organisationnelles :</p> <p>Se questionner et délimiter son rôle ;</p> <p>Apprécier pour ajuster.</p>

Des documents complémentaires sont disponibles sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : <http://inpes.sante.fr>.

ANNEXE 2

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES POUR COORDONNER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Le référentiel de compétences pour coordonner un programme d'ETP décrit les situations clés, les buts, les activités et les compétences (individuelles et collectives) réparties dans trois domaines : technique, relationnel et pédagogique, socio-organisationnel.

Il concerne les acteurs chargés de coordonner l'ETP. Les compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique peuvent être partagées au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Les programmes dédiés à l'acquisition des compétences pour coordonner l'ETP respectent le contenu des référentiels objet de la présente annexe.

LES SITUATIONS, LES ACTIVITÉS DE L'ETP	LES COMPÉTENCES
Situation 1 : constituer une équipe transversale autour d'une démarche d'ETP	
<p>Activité 1. – Constituer une équipe pluridisciplinaire autour d'une démarche d'ETP : Le but est de constituer une véritable équipe autour d'un projet partagé.</p> <p>Activité 2. – Organiser la concertation des acteurs concernés : Le but est de permettre l'expression de chaque membre de l'équipe et d'aboutir à un projet commun.</p> <p>Activité 3. – Organiser la formation des acteurs intervenant dans la démarche d'ETP : Le but est de développer les compétences individuelles et collectives des acteurs intervenant dans la démarche d'ETP.</p>	<p>Compétences techniques : Utiliser des techniques pédagogiques ; Choisir et adapter les méthodes aux différents publics ; Concevoir des dispositifs et des stratégies pédagogiques.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : Comprendre les ressorts psychologiques des personnes ; Echanger et informer ; Construire des partenariats ; Favoriser l'interactivité ; Favoriser les apprentissages mutuels.</p> <p>Compétences organisationnelles : Apprécier pour ajuster ; Coordonner les acteurs ; Identifier les enjeux et vecteurs de communication ; Optimiser les canaux de communication ; Elaborer des stratégies de communication.</p>
Situation 2 : analyser le contexte et concevoir une démarche d'ETP	
<p>Activité 4. – Collecter et analyser des données dans la littérature et auprès des patients : Le but est de rassembler des données pour fonder la réflexion.</p> <p>Activité 5. – Analyser le contexte : Le but est de comprendre le contexte dans lequel la démarche d'ETP pourrait s'implanter, d'identifier les freins et les leviers au développement de l'ETP.</p> <p>Activité 6. – Formaliser la démarche d'ETP : Le but est d'aboutir à un projet commun d'ETP, en associant tous les acteurs concernés à sa conception.</p>	<p>Compétences techniques : Créer des outils et analyser des données ; Situer l'environnement lié à l'ETP ; Réaliser une veille liée à l'ETP.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : Echanger et informer ; S'accorder et convenir de l'action à mener ; Construire des partenariats.</p> <p>Compétences organisationnelles : Evaluer pour faire évoluer ; Conduire des projets.</p>
Situation 3 : organiser et conduire une démarche d'ETP	
<p>Activité 7. – Organiser la répartition des tâches entre les acteurs de la démarche d'ETP : Le but est de donner à l'ensemble des intervenants un cadre d'intervention efficace et clair.</p> <p>Activité 8. – Planifier et mettre en œuvre la démarche d'ETP : Le but est de mener la démarche d'ETP comme un projet et de veiller à ce que les acteurs de l'ETP disposent des moyens nécessaires à la mise en place de leurs activités.</p> <p>Activité 9. – Mettre en place les outils de coordination et de communication entre les acteurs : Le but est de concevoir les modalités de circulation de l'information entre tous les intervenants.</p> <p>Activité 10. – Assurer la gestion administrative de la démarche : Le but est d'assurer l'interface entre les personnes qui mettent en œuvre l'ETP et les responsables administratifs qui autorisent, soutiennent, financent et/ou contrôlent leur activité.</p>	<p>Compétences techniques : Renseigner les outils de suivi et d'organisation ; Situer l'environnement.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : Construire des partenariats ; Favoriser l'interactivité ; Optimiser la production au sein d'un groupe.</p> <p>Compétences organisationnelles : Apprécier pour ajuster ; Planifier des actions ; Coordonner les acteurs ; Conduire des projets ; Evaluer/prioriser ; Identifier les enjeux et vecteurs de communication ; Optimiser les canaux de communication ; Elaborer des stratégies de communication.</p>
Situation 4 : animer et coordonner les acteurs de l'ETP, suivre le déroulement de la démarche ETP	
<p>Activité 11. – Coordonner les activités de l'équipe impliquée dans l'ETP : Le but est d'obtenir une participation active des intervenants dans les activités de la démarche d'ETP mises en œuvre.</p> <p>Activité 12. – Adapter, améliorer, concevoir des méthodes et outils pédagogiques d'ETP : Le but est que l'équipe d'ETP utilise des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux objectifs de la démarche, aux situations d'éducation et aux patients concernés.</p> <p>Activité 13. – Animer des retours d'expérience et des échanges de pratiques entre les acteurs de l'ETP : Le but est d'améliorer les pratiques d'ETP grâce aux échanges entre les acteurs.</p> <p>Activité 14. – Apporter une aide méthodologique et un soutien logistique aux acteurs : Le but est d'entretenir l'implication des acteurs dans la démarche d'ETP, de faciliter leur travail et d'en garantir la qualité.</p>	<p>Compétences techniques : Renseigner les outils de suivi et d'organisation ; Créer des outils et analyser des données ; Choisir et adapter les méthodes aux différents publics ; Situer l'environnement lié à l'ETP ; Réaliser une veille.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques : S'accorder et convenir ; Favoriser l'interactivité ; Favoriser les apprentissages mutuels ; Optimiser la production au sein d'un groupe ; Utiliser des techniques pédagogiques.</p> <p>Compétences organisationnelles : Apprécier pour ajuster ; Evaluer pour faire évoluer ; Coordonner les acteurs ; Conduire des projets.</p>

LES SITUATIONS, LES ACTIVITÉS DE L'ETP	LES COMPÉTENCES
Situation 5 : évaluer et faire évoluer la démarche et les pratiques d'ETP	
<p>Activité 15. – Concevoir, avec l'ensemble des acteurs concernés, un dispositif d'évaluation de la démarche d'ETP :</p> <p>Le but est que l'ensemble des partenaires se mettent d'accord sur les critères et les modalités d'évaluation de la démarche d'ETP.</p> <p>Activité 16. – Coordonner le recueil des données nécessaires à l'évaluation :</p> <p>Le but est de réunir tout au long de la démarche ou du programme d'ETP les éléments nécessaires à son évaluation.</p> <p>Activité 17. – Analyser, avec l'équipe, les points forts et les difficultés pour proposer des ajustements :</p> <p>Le but est d'apprécier les effets de la démarche d'ETP, d'en améliorer la qualité et d'en assurer la pérennité.</p>	<p>Compétences techniques :</p> <p>Créer des outils et analyser des données ; Utiliser des techniques pédagogiques ; Choisir et adapter les méthodes aux différents publics ; Réaliser une veille liée à l'ETP.</p> <p>Compétences relationnelles et pédagogiques :</p> <p>Echanger et informer ; Favoriser l'interactivité ; Favoriser les apprentissages mutuels ; Optimiser la production au sein d'un groupe.</p> <p>Compétences organisationnelles :</p> <p>Apprécier pour ajuster ; Evaluer pour faire évoluer ; Evaluer, prioriser.</p>
Situation 6 : communiquer sur l'expérience de l'équipe d'ETP, par oral et par écrit	
<p>Activité 18. – Capitaliser les expériences et les formaliser :</p> <p>Le but est de tirer parti des expériences et de mettre à disposition d'autrui les enseignements tirés.</p> <p>Activité 19. – Communiquer sur la démarche auprès de l'équipe d'ETP et de l'ensemble des partenaires :</p> <p>Le but est de rendre visibles les acquis pour faire progresser les savoir-faire collectifs des professionnels intervenant dans les démarches d'ETP.</p> <p>Activité 20. – Présenter les travaux de l'équipe dans des formations, des congrès, des revues professionnelles ou scientifiques :</p> <p>Le but est de faire connaître l'ETP, les expériences menées et les réflexions qui en découlent.</p>	<p>Compétences relationnelles et pédagogiques :</p> <p>Favoriser les apprentissages mutuels.</p> <p>Compétences organisationnelles :</p> <p>Evaluer pour faire évoluer ; Evaluer, prioriser ; Identifier les enjeux et vecteurs de communication ; Optimiser les canaux de communication.</p>

Des documents complémentaires sont disponibles sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : <http://inpes.sante.fr>.